

▼ En visite... p 2 et 3	▼ Ca s'est passé... p 4	▼ Infos Metro p 5	▼ Dossier p 6 et 7	▼ Entre nous p 8 et 9	▼ Vie municipale p 10 à 12
Visite du Président de la Metro	Commémoration Foire Défibrillateur	Urbanisme Parole	TAP	Forêt Facture d'eau Multiservice Section de commune	Travaux Vacances Affichage Nous avons aimé Mairie pratique

Edito



Début avril, Christophe Ferrari, Président de Grenoble Alpes Métropole est venu à Quaix en Chartreuse. Il répondait ainsi à l'invitation des élus pour faire le point sur les dossiers de notre commune qui sont maintenant de compétence métropolitaine. Nous vous convions au reportage qui a été fait à cette occasion.

Nous vous interrogeons en ce début de printemps pour connaître vos souhaits concernant le retour d'un commerce à Quaix. Vous êtes nombreux à avoir participé à l'enquête sur le multiservice conjointement conduite par la commune de Quaix-en-Chartreuse et la Chambre de commerce et d'industrie. Les résultats ont été présentés aux élus lors d'une réunion mi juin, nous vous les donnons dans ce bulletin avec les premiers éléments de réflexion.

Avec l'arrivée des congés d'été il nous a semblé intéressant de faire le bilan d'une année scolaire soumise aux nouveaux rythmes scolaires avec un retour sur l'expérience des TAP (Temps d'activités périscolaires) menée sur l'année 2014 / 2015.

Toujours dans le domaine de l'éducation, j'évoque dès maintenant le dossier que nous traiterons dans le prochain bulletin municipal : "L'école en question(s)" puisqu'il aura une résonance toute particulière. En effet, en cette fin d'année scolaire, la décision que nous n'envisagions pas vient juste de nous être signifiée : l'école de Quaix-en-Chartreuse perd à nouveau, et pour la deuxième année consécutive, une classe. Pourquoi cette nouvelle perte ? Comment la scolarité des enfants va t-elle se réorganiser ? Autant de questions que nous aborderons sans détours.

Les sujets qui font la vie municipale se suivent mais ne se ressemblent pas. En effet, si pour l'école l'annonce de la fermeture d'une classe est toujours difficile à admettre, sur le "front" de la crèche l'horizon semble s'éclaircir. Lors de son investiture le nouveau Président du Conseil départemental de l'Isère avait annoncé le retour des aides en faveur de la petite enfance. Nos informations semblent confirmer cette annonce et nous attendons avec impatience d'en connaître les modalités.

Oui, les vacances sont maintenant toutes proches. Que vous partiez ou non, je vous souhaite de profiter de ces moments où, enfin, on peut redonner du temps au temps, où, enfin, les heures semblent s'étirer un peu plus, où nos gestes, nos regards perdent leurs automatismes pour retrouver une nouvelle qualité de vie. Alors, à tous, bonnes vacances !

Pierre Faure
Maire de Quaix-en-Chartreuse

Le 2 avril dernier Christophe Ferrari, Président de Grenoble Alpes Métropole était l'hôte de la commune de Quaix-en-Chartreuse

Répondant à l'invitation des élus de la municipalité, Christophe Ferrari, Président de Grenoble Alpes Métropole est venu à Quaix accompagné de membres de son exécutif et d'administratifs. Ce fut l'occasion pour Pierre Faure de présenter les dossiers communaux de compétence métropolitaine. La matinée s'est déroulée en deux temps : une réunion de travail puis des visites sur le terrain.

Une réunion de travail mairie

Dès 9 heures, les participants se sont installés dans la salle du conseil municipal pour une réunion de travail de deux heures et demie.

Ce fut un moment privilégié où Pierre Faure a fait une présentation détaillée de la commune. Il a aussi évoqué les différentes réalisations effectuées mais aussi des projets envisagés. Ce fut surtout l'occasion d'exposer à Christophe Ferrari les dossiers les plus importants et urgents dont la "Métro" assure maintenant la gestion, suite aux transferts de compétences liés à la réforme territoriale.

Ainsi des échanges constructifs ont eu lieu notamment sur la voirie, l'urbanisme, l'assainissement, la distribution de l'eau, la destination de la maison Sole, les transports en communs.

Toutefois, qui dit échanges constructifs ne dit pas pour autant solutions immédiates et il est d'ores et déjà prévu d'autres rencontres pour envisager ou finaliser certains sujets.

Christophe Ferrari a bien rappelé que ces visites restaient importantes pour lui. Et, même si les contacts sont fréquents avec les différents services de la Métropole il est important pour une commune de recevoir les élus qui déterminent et votent les décisions qui la concernent dans ses projets.



Photo Grenoble Alpes Métropole Guillaume Rossetti

En visite sur le terrain

1ère étape : La station d'épuration

La seconde partie de la matinée a été consacrée à des visites sur le terrain en commençant par la station d'épuration nouvellement réalisée.

Après une présentation de l'équipement par David Ucar, chef d'agence de la société conceptrice Profils études, le groupe a assisté à la démonstration du fonctionnement de la station d'épuration (STEP).

Dans le même temps ont été abordés les règles très précises de protection de l'environnement et les avantages d'un tel dispositif propre en milieu rural. A noter que le raccordement des usagers à la station d'épuration est toujours en cours.

Maintenant que la gestion de l'assainissement revient à la Métropole, il appartient à ses services techniques d'en assurer le bon fonctionnement et l'entretien.

L'emprunt jusqu'alors supporté par la commune est donc repris par la Métropole.

Même si la STEP n'est pas unique en son genre en Isère, elle est la toute première réalisation de ce type sur le territoire de la Métropole.



2ème étape : Le chemin du Mas

Le groupe a poursuivi sa visite en se rendant sur le chemin du Mas. Cette voie présente en effet une dégradation importante qui rend la circulation des riverains difficile voire dangereuse lorsqu'il s'agit notamment de véhicules lourds. Christophe Ferrari a pris bonne note de l'urgence des travaux.

Il a donc été décidé une intervention en trois phases, l'une répondant à l'urgence immédiate avec le déplacement en amont du chemin sur une trentaine de mètres, là où le chemin présente un affaissement et la plus forte dégradation. Ces travaux ont été réalisés mi juin.

Ensuite, les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, de téléphone et d'eau potable débuteront début juillet. A cet égard les canalisations très vétustes seront remplacées et mises aux normes pour l'intégralité de cette voie où un poteau d'incendie sera installé.

Enfin, la troisième phase correspondant au déplacement et la réfection de la portion restante du chemin sera effectuée à l'automne. L'ensemble des travaux devrait donc être terminé avant l'hiver pour permettre au chasse-neige de passer, de quoi rassurer les riverains pour cette prochaine saison hivernale.



3ème étape : La chaufferie de l'école



Il n'était pas envisageable de visiter la commune sans passer voir la chaufferie au bois située dans la cour de l'école et qui alimente l'établissement scolaire, la crèche, la cantine et les logements locatifs.

Cette réalisation novatrice dans un village comme le notre reste sous la propriété et la gestion communale. Avec cette chaufferie, qui est le complément indispensable à la réhabilitation thermique de l'école et des logements, il était important de montrer que nos petites communes restent attentives aux économies d'énergie.

En arrivant à l'école les élus ont été accueillis par les enfants très intéressés par la venue du Président de la Métropole. Ils ont spontanément posé à côté des élus pour la photo. Un moment citoyen et de gaieté très apprécié.

4ème étape : La "Maison Sole" (ancien siège de la CCBSC*)

Les élus de Quaix-en-Chartreuse avaient aussi souhaité faire visiter le rez-de-chaussée de la "Maison Sole" à Christophe Ferrari. En effet, si le premier étage et une partie du sous sol sont la propriété de la mairie, le rez-de-chaussée anciennement siège de la Communauté de communes du Balcon sud de Chartreuse a logiquement été intégré dans le patrimoine de la Métro au moment de la fusion. Face à cette situation de multipropriété le maire de Quaix a proposé au président de la Métro soit une location à prix très raisonnable, soit un rachat pur et simple de ces locaux pour que la commune bénéficie d'un ensemble immobilier cohérent.

La municipalité de Quaix-en-Chartreuse souhaiterait ainsi faire un pôle médico social qui abriterait la société de service à la personne "Lila services" et l'infirmière. Ces personnes bénéficieraient ainsi de locaux plus adaptés à l'exercice de leurs professions et rejoindraient la kinésithérapeute-osthéo-pathe qui occupe déjà l'espace du premier étage. Peut-être pourrait-on envisager d'autres services dans ce domaine mais pour le moment notre principal objectif est de pouvoir bénéficier de cet espace supplémentaire.



* Communauté de commune du Balcon sud de Chartreuse



5ème étape : Retour en mairie

De retour en mairie, Pierre Faure a présenté au Président de la Métropole la carte du zonage du Plan local d'urbanisme. Ce sujet est particulièrement d'actualité car depuis le 1er janvier cette compétence passe à la Métro et le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) instruit actuellement par les services de Grenoble-Alpes Métropole intégrera tous les PLU des communes membres. Quant à l'instruction des permis de construire, nous vous invitons à lire l'article page 5.

Le 8 mai : commémoration du 8 mai 1945



Sous un ciel plombé les anciens combattants entourés d'élus de Quaix et de Provey-sieux ainsi que des habitants et un représentant de la gendarmerie se sont recueillis au monument aux morts pour célébrer la commémoration de la fin des combats de la deuxième guerre mondiale.

Parmi l'assemblée plusieurs jeunes et adolescents étaient présents conscients de la nécessité de perpétuer la mémoire de ces événements qui ont profondément marqué l'histoire de notre pays. Après que le monuments aux morts ait été fleuri, c'est Marie Cloître qui cette année a prononcé d'une voix claire le manifeste de la FNACA. Le maire a ensuite lu le message

du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, puis une minute de silence a été respectée.

Dans le respect de la tradition entre nos deux communes, les personnes présentes se sont rendues enfin à Proveysieux pour se recueillir au monument aux morts et célébrer cette commémoration aux côtés de la population proveysarde.



Le 17 mai : la foire de Quaix



La foire de Quaix s'est opportunément glissée entre deux averses et s'est déroulée sous un ciel relativement clément.

Après une hausse de fréquentation inhabituelle l'année dernière, le cross de Quaix a rassemblé pour cette nouvelle édition 326 coureurs derrière la ligne de départ.

Si le trail demeure l'attraction principale de cette foire, il faut noter que les associations s'impliquent beaucoup pour que ce rendez-vous annuel soit une vraie fête.

Et le bénévolat prend alors tout son sens, rien que pour le trail 70 bénévoles le jour J !

Il faut noter également que la solidarité a été particulièrement à l'honneur puisque l'AS Course à Pied a consacré une partie de la recette du trail, soit 512 euros au profit, à parts égales, de l'association Lou P'tiots et de l'association Credo Sahel.



Le 30 mai : formation et inauguration du défibrillateur



À l'invitation de la mairie, une trentaine de personnes, dont plusieurs responsables d'associations, sont venues se former à l'utilisation du défibrillateur.

En début de matinée une explication très complète sur les signes d'un malaise cardiaque, sa prise en charge et l'utilisation du défibrillateur a été faite par le médecin urgentiste le Dr Thomas. Un petit film présentant les bons réflexes a été projeté. Vous pourrez le retrouver sur le web (le lien est disponible sur le site de la mairie). Ensuite les sapeurs pompiers de Saint Egrève ont fait une démonstration sur un mannequin.

Quelques habitants de Quaix ont pu ainsi s'essayer au massage cardiaque. Gageons que devant une situation d'urgence ils se rappelleront des comportements et gestes qui sauvent, ceux qu'ils ont appris en deux petites heures seulement. Le défibrillateur a enfin été inauguré en présence de nos partenaires du Crédit Mutuel.



La Métropole ça m'intéresse

Du nouveau pour l'instruction des permis de construire

Le désengagement de l'Etat en matière d'urbanisme prendra effet le 1er juillet 2015, de fait, la DDT⁽¹⁾ n'instruit plus les demandes de permis de construire. C'est pourquoi notre représentant à la Métro, Jean-Luc Poulet, est intervenu en conseil le 3 avril 2015 au nom du groupe ADIS et de la commune de Quaix-en-Chartreuse pour demander comment cela se passerait pour les communes qui ne sont pas dotées de service instructeur. Il proposait également la création d'un service Métropolitain dédié et, plus largement, de profiter du lancement du PLUi⁽²⁾ pour s'organiser en matière d'urbanisme.

En effet, la Métro est déjà gérante des réseaux d'eau, de l'assainissement, de l'énergie, des réseaux de chaleur. Elle doit donc répondre sur la desserte en réseaux ou non d'un projet. D'où la pertinence d'une instruction Métropolitaine centralisée afin de répondre plus rapidement et en cohérence aux pétitionnaires. Le but est aussi d'obtenir pour nos communes une équité de traitement, tant en moyen d'expertise qu'en coût.

Cette demande a été entendue et donne naissance aujourd'hui à la création d'une plateforme métropolitaine. Celle-ci va s'appuyer sur les propres ressources de la Métropole avec le recrutement d'agents spécialisés et sur les ressources des communes qui effectuent déjà cette instruction et qui se portent volontaires (en général des communes suffisamment importantes pour avoir un service urbanisme propre). Cette plateforme offrira donc 2 types de services :

- L'animation du réseau d'instructeurs et une expertise juridique qui sera proposée gratuitement aux communes.
- Une nouvelle plateforme pour l'instruction des permis que les communes pourront solliciter, à travers une convention. En échange, elles devront s'acquitter d'une participation financière. Elles pourront également choisir le type d'actes qu'elles souhaitent faire instruire et ceux qu'elles préfèrent instruire elles-mêmes (les permis de travaux par exemple).

Dans tous les cas, la réception des demandes, l'émission des pièces complémentaires et la signature des actes restent du ressort des communes. Pour les demandeurs ce changement est donc invisible, ils feront toujours leurs demandes à la mairie qui transmettra au service instructeur. La Métro prend ainsi le relais de la DDT, mais hélas avec une contrepartie financière !

La tarification envisagée : PC maison individuelle 385€, autres PC et permis valant division 550€, permis d'aménager 660€, certificat d'urbanisme 220€, permis de démolir 385€. Pour les demandes de modification(s) le montant sera le même que pour la demande d'origine. Enfin, les déclarations préalables et autorisations de travaux étaient déjà instruites depuis quelques années par la mairie, donc la commission d'urbanisme municipale poursuivra cette instruction sans frais supplémentaires.

(1) Direction départementale des territoires / (2) Plan local d'urbanisme intercommunal



Participer aux comités d'usagers Métropolitains : vous avez la parole.

Le Conseil Métropolitain a adopté, jeudi 21 mai, une délibération permettant la création de quatre comités d'usagers :

- Eau et assainissement,
- Collecte et traitement des déchets,
- Transports,
- Energie.

Ces comités, qui s'inscrivent dans le cadre plus large de la participation citoyenne, seront organisés en 4 collèges : un collège associatif, un collège habitants, un collège d'usagers spécifiques (acteurs économiques du territoire) et enfin un collège ouvert.

Grâce à ces comités, les usagers pourront apporter leur point de vue dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du service public, tout en contribuant à la diffusion de l'information entre ces services publics métropolitains et les citoyens. Les usagers pourront par conséquent siéger dans certaines instances, notamment les conseils d'exploitation.

Par cette délibération, le Conseil Métropolitain s'engage au bon fonctionnement de ces comités, en fournissant notamment les informations et la logistique nécessaire.

Face à la diversité territoriale, l'ensemble de ces démarches participatives devra **veiller à représenter tous les territoires** afin de garantir un service public de qualité partout et pour tous.

Pour s'inscrire à ces comités d'usagers, adresser à la mairie un courrier pour vous présenter avec une lettre de motivation. Elle transmettra alors à la Métropole avant le 14 juillet 2015. Nous espérons que vous serez retenu pour participer à cette démarche citoyenne et apporter ainsi votre contribution à la Métropole.

les TAP* en questions les TAP* en questions les TAP* en questions

Pour l'année scolaire 2014/2015 la moitié des élèves de notre école a participé aux activités organisées au regard des nouvelles dispositions sur les rythmes scolaires (décret n° 2013-77 relatif à l'organisation du temps maintenant dans le paysage scolaire des enfants de notre école. Le choix avait été fait à Quaix de ne pas appliquer pendant l'année 2013 / 2014, Margo Merle (alors élue chargée de l'enfance) et Elsa Charrier (responsable des activités) ont réfléchi à cette nouvelle organisation et proposer des activités répondant aux attentes variées des enfants après une année de fonctionnement.

Anne Bléchet, directrice de l'école de Quaix et enseignante en classe de CE 2 et CM 1

Quelle vision a l'équipe pédagogique de cette nouvelle organisation du temps scolaire ?

Nous n'avons pas encore assez de recul et il faut bien comprendre que la journée de l'enfant ne se limite pas au temps scolaire, elle va de son lever au coucher. Donc il faut plutôt parler de gestion de la journée et de son organisation en fonction des rythmes de l'enfant, de ses capacités d'apprentissage et de sa fatigue.

A l'école de Quaix on a privilégié les apprentissages fondamentaux, comme la lecture, les maths, etc. le matin où les enfants sont plus vigilants. On remarque pourtant que les plus impactés par ces nouveaux rythmes sont les CP et les CE1 (6 à 8 ans). Ils quittent en effet la maternelle où il y a un moment de repos l'après midi et ils prennent le rythme des grands avec une journée complète d'apprentissages fondamentaux, "coûteux" en concentration. De plus, ils ont une matinée d'étude supplémentaire. Pour eux c'est une grosse surcharge de travail et ils arrivent le vendredi fatigués. Ce ne sont pas les journées qui sont difficiles mais leur accumulation en fin de semaine car il n'y a pas réellement de coupure le mercredi. C'est le même constat dans toutes les écoles primaires, les enseignants ont testé une matinée du mercredi moins intense en apprentissage mais ils se sont aperçu au final qui fallait mieux alléger l'enseignement le vendredi, c'est ce qui fonctionne le mieux.

On peut dire que le rythme de la scolarité, c'est à l'enseignant de le gérer. C'est à nous de faire en sorte que les apprentissages passent et soient intégrés avec des horaires définis par les enfants. Nous sommes très attentifs à l'attention des enfants et l'on s'adapte.

Fondamentalement, cette réforme n'est pas une révolution. Ce qui a changé c'est la présence sur le lieu, une présence d'une matinée en plus pour les enfants et les enseignants. A noter que les 2 heures d'enseignements d'après midi, notamment pour les CE2, CM1 et CM2, sont en revanche très bien car c'est un laps de temps idéal, pour le travail scolaire c'est pas trop long et c'est sans coupure. Les élèves en ont d'ailleurs fait la remarque.

A Quaix les TAP sont organisés au sein de l'école, est-ce un atout ou un inconvénient ?

C'est plutôt un avantage car ce sont les "locaux des enfants", là où ils ont leurs habitudes et leurs repères, de plus on élimine les temps de déplacement. Le personnel TAP vient à l'école et prend en charge les enfants directement. Le seul handicap serait peut-être l'utilisation des locaux scolaires par des personnes qui ne sont pas liées au scolaire. Il faut être vigilants à ne pas utiliser le matériel scolaire pendant les TAP et faire attention aux locaux. Mais c'est une question d'organisation et de bonne entente entre chacun de nous.

Dans l'absolu, les TAP à l'école c'est idéal car, plus on réunit les activités des enfants dans un même pôle, plus c'est simple.

Lucile 11 ans, élève en classe de CM2 et "graine de scientifique"



Pourquoi as-tu choisi l'atelier "graines de scientifiques" ?

Parce que je m'intéresse à la science et c'est la première fois que l'on propose cette activité à Quaix. Je n'avais jamais fait d'expériences et à "Graines de scientifiques" on a par exemple ouvert une pelote de réjection* pour voir ce qu'il y avait dedans et ensuite on a reconstitué le squelette d'un petit animal qui était dedans. Florine, notre animatrice, nous a aussi fait chercher comment que l'on pouvait faire flotter de la "patafix". En boule elle coule mais si on en fait une forme de bateau elle flotte, il fallait trouver tout seul. On a aussi travaillé sur les polymères, c'est comme de l'huile qui ne se mélange pas à l'eau mais si on ajoute autre chose ça se mélange. On a aussi fait des expériences avec le "sable de mars" qui fait des boules dans l'eau et qui permet de lutter contre les pollutions en mer.

Est-ce que ça a changé quelque chose dans ta vie de tous les jours ?

Oui mais pas beaucoup.... En fait si. Quand je vois que l'huile ne se mélange pas au vinaigre je sais que si on ajoute un autre élément ça se mélange. Et quand je vais en cours il arrive

que je repense à "Graines de scientifiques" et je comprends mieux certaines explications. J'ai aussi remarqué que je me pose plus de questions là où je ne m'en serais jamais posé.

Vous êtes nombreux à cet atelier ?

On est 12, des primaires et des maternelles, mais hélas je suis la seule de CM2 ! J'aurais aimé rester à l'école pour continuer mais l'année prochaine je vais au collège, ça sera pas pareil.

* "pelote" rejetée par les rapaces et qui contient les éléments non digérés.

ons les TAP* en questions les TAP* en questions les TAP* en qu

ans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP). Mises en place, pour la première fois cette année, au temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires), ces activités organisées par la mairie s'intègrent à l'agenda scolaire. Pour appliquer tout de suite cette réforme importante pour se consacrer pleinement à son organisation. Ainsi, pendant l'année scolaire (activités périscolaires à la mairie) avaient travaillé en concertation avec les parents et les enseignants pour organiser ces temps. Ce fut un travail de réflexion préalable nécessaire qui permet aujourd'hui de faire un bilan plutôt positif.

■ Céline Fourboul, maman de trois enfants en maternelle et en primaire participants aux TAP

Vos trois enfants participent aux TAP ?

Oui, Tim 5 ans au "Monde merveilleux des contes", Lyse 7 ans et demi à "I love english" et Célia, 10 ans à "De fils en aiguilles" et "Hablar español". Ils ont aussi d'autres activités organisées par la Mairie ou, en bas, le rugby et la natation.

Est-ce que les TAP ont changé quelque chose chez vos enfants ?

Pour Lyse, apprendre l'anglais lors des TAP est ludique, donc elle a tendance à retenir plus de choses et, comme ils sont 5, c'est très confortable pour l'apprentissage de la langue. Tim quant à lui raconte les contes en revenant à la maison. Cet atelier apprend aux enfants à décrypter une histoire et en général la morale de l'histoire les marque plus. Célia est très très contente de l'atelier "Couture", elle aime beaucoup ça et elle confectionne de très beaux objets. Pour la fête des mères j'ai reçu une rose en tissu très belle. C'est vrai aussi qu'elle se retrouve avec une bande de copines, ça papote, c'est un peu dissipé et c'est pour elles un vrai moment de détente. Tous ces ateliers sont ludiques mais demandent aussi de la concentration. Les TAP mettent du contenu dans une garderie pure qui pourrait leur sembler trop longue. C'est une "garderie" qui a du sens.

Ce que j'apprécie également c'est qu'il font cela avec plaisir, il n'y a pas de performance. Il ne sont pas vraiment dans l'apprentissage mais plutôt dans la découverte.

Je remarque pourtant qu'avec ces nouveaux rythmes scolaires je trouve que les enfants ont une semaine très chargée, très lourde et ils sont plus fatigués, c'est notable en ce dernier trimestre.

■ Margo Merle, animatrice bénévole de l'atelier TAP "De fil en aiguilles"

Pourquoi avez-vous pris l'animation d'un TAP ?

Tout naturellement, sans doute parce que j'avais participé à l'élaboration de son organisation. J'ai trouvé cette démarche très intéressante, elle permettait de proposer aux enfants des activités qu'ils n'ont pas toujours l'habitude de faire à l'école ou à la maison.

Au départ, j'avais bien pensé à un sport (j'étais professeur d'EPS) mais il fallait des locaux particuliers et j'entrais en concurrence avec les activités proposées par la Mairie des écoles. J'ai donc décidé de proposer aux enfants une activité plus inattendue : la couture.

Cette activité m'est très familière toutefois il a fallu que je l'adapte à des enfants de 9 / 10 ans. Intellectuellement j'ai trouvé amusant de mettre en place une méthode d'apprentissage simple et de créer des modèles faciles et rapides à exécuter (c'était mon TAP perso).

Par ailleurs en pratiquant j'ai découvert que les enfants se familiarisaient avec les volumes, les sens (endroits/envers), les matières et que cela créait un pont entre une activité ludique et l'enseignement scolaire, la géométrie par exemple.

Pourquoi le faites-vous bénévolement ?

C'est dans mes gènes ! J'encadre aussi des cours de gym bénévolement et ça m'apporte beaucoup de satisfactions. En fait il n'y a pas de secret, j'ai un lien très fort avec l'enseignement et j'apprécie de transmettre tout simplement ce que je sais. J'aime ce contact avec les enfants, ils font partie de mon univers. De plus, et surtout, j'ai toute latitude pour organiser cette activité comme je le souhaite. Il y avait aussi une autre motivation, celle de donner peut-être l'envie à d'autres (futurs bénévoles, j'entends)...

Est-ce que cela vous prend beaucoup de temps ?

Je fais une heure d'atelier couture chaque jeudi après-midi de l'année scolaire. Mais je prépare cet atelier en amont, je cherche les tissus, les modèles. Je n'ai pas quantifié mon temps mais c'est vrai que c'est un investissement et il doit être régulier, pérenne.



Ces temps d'activités périscolaires n'auraient pas ce panel de propositions et ce succès sans l'implication sans faille de Véronique Rodrigues et Florine Barthez (agents municipaux), Margo Merle et Nunzia Poulet (bénévoles). Chacune apportant sa compétence et son enthousiasme.

Et comme il n'y a pas d'animation correcte sans préparation correcte la mairie a joué son rôle en octroyant le temps nécessaire à ses agents qui ont su ainsi s'adapter à la réforme et à la nouveauté.

La forêt de la Grande-Chartreuse labellisée Forêt d'Exception®

Le 13 février 2015, la forêt de la Grande Chartreuse a reçu le label national Forêt d'Exception®, pour une durée de 5 ans*.

C'est la troisième forêt française à être ainsi reconnue, après celles de Fontainebleau et Verdun, labellisées respectivement en 2013 et 2014. Le label Forêt d'Exception® mis en place par l'ONF (Office national des forêts) distingue l'excellence de la gestion des forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

La forêt de la Grande Chartreuse est un haut lieu de mémoire et d'histoire, notamment lié à l'ordre des moines Chartreux. Elle compte 8500 hectares de forêt domaniale (la plus grande des Alpes) et elle produit un bois reconnu de grande qualité qui recèle une riche biodiversité. De nombreux projets sont portés par cette démarche, dont les principaux enjeux sont de révéler et faire vivre une identité « Forêt domaniale de Grande Chartreuse », restaurer son patrimoine historique et culturel, tout en valorisant la filière bois et ce, dans le souci de répondre aux besoins de nature des populations urbaines.

Au cours de la cérémonie, qui s'est déroulée dans le vallon du Monastère, Eliane Giraud, présidente du Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC), s'est vue remettre le label par Pascal Viné, directeur général de l'ONF. L'événement fut l'occasion pour l'Atelier K de présenter un court métrage artistique « Un désert au cœur du monde », réalisé avec la contribution du PNRC, de l'ONF et de la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL). Ce film saisit la beauté à la fois mystique et intemporelle de la nature de la Chartreuse à travers les saisons, en partant à la découverte des empreintes laissées par les moines Chartreux dans le paysage depuis près de mille ans.

Une projection de ce film a eu lieu le 27 juin à 18h au cinéma Le Cartus à Saint Laurent du Pont. (Bande d'annonce sur <http://car-setsndart.blogspot.fr>). D'autres projections sont à guetter dans les mois qui viennent.

* Les 4 partenaires principaux de ce projet sont l'ONF, le Conseil départemental de l'Isère, le Parc Naturel Régional de la Chartreuse et l'Etat.



Nos factures d'eau



Vous le savez, la gestion de l'eau potable est devenue compétence métropolitaine depuis le 1er janvier 2015. C'est donc Grenoble Alpes Métropole qui assure cette année la facturation de l'eau, la mairie restant l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions ou observations relatives à la fourniture de l'eau (ouverture et fermeture de compteur, signalement d'une fuite, etc.).

Contrairement à l'année dernière où une seule facture vous avait été envoyée en hiver, cette année une périodicité plus habituelle de deux émissions de facture l'une durant l'été, et l'autre en fin d'année, sera rétablie.

Une lettre d'accompagnement devrait être jointe à votre facture pour préciser les modalités de règlement qui doivent progressivement évoluer en passant de la Trésorerie principale de St Egrève à celle de Grenoble.

Pour les personnes utilisant le TIP (titre interbancaire de paiement) aucune démarche particulière ne sera à faire.

Nous profitons de cet article pour rappeler à toutes fins utiles quelques informations sur contacts "Eau" :

Pour les abonnements, les factures, les résiliations, les problèmes techniques, etc. : s'adresser à la mairie de Quaix-en-Chartreuse au 04 76 56 82 66

Pour tout ce qui concerne les fuites, contacter l'astreinte technique :

- Horaires de bureau 04 76 86 20 70 (SPL Eau de Grenoble)
- Nuits et Week-end 04 76 98 24 27 (SPL Eau de Grenoble)

Et d'une manière générale pour toute question relative à l'eau potable : lien internet de la Métropole : <http://www.lametro.fr/917-eau-potable-metropole-grenobloise-infos-pratiques.html>

Le " multiservices " : ce que dit l'enquête



Le 10 juin dernier les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble sont venus présenter les résultats de l'enquête menée au printemps auprès des habitants. Nous vous communiquons les résultats :

" 139 questionnaires ont été retournés, cela correspond à 40 % des ménages de la commune. Les répondants sont globalement représentatifs de la population même si l'on remarque que les retraités semblent les plus intéressés par le projet, de par leurs déplacements moins fréquents vers l'agglomération.

Concernant les habitudes de consommation, les grandes surfaces de Saint-Égrève sont nettement privilégiées pour les achats alimentaires avec 63.3 % des répondants qui les fréquentent en priorité. Ces pratiques sont moins marquées pour les habitants des hameaux proches du Sappey (La Frette, Le Mas...), qui ont pour grandes surfaces privilégiées celles de Grenoble au même titre que celle de St Egrève (environ 38 % pour chacune).

Grenoble est la commune préférée pour les restaurants ; 61,9 % des répondants au questionnaire fréquentent les établissements grenoblois en priorité, 51,1 % pour les débits de boisson.

Le taux de non-réponses concernant la fréquentation des commerces de détail pour les achats d'épicerie est de 27.3 %. Cela laisse à penser qu'une part importante des habitants n'a pas pour habitude d'effectuer des achats d'épicerie dans de petits commerces de proximité.

Dans les attentes exprimées on note que 72,7 % des répondants se disent intéressés par la création d'un commerce multiservices sur la commune.

Quant aux produits qui seraient disponibles dans ce commerce en devenir, 48 % des souhaits se portent sur des produits locaux, et 28% pour les produits issus de l'agriculture biologique. Les produits de grandes marques et les premiers prix sont nettement moins plébiscités.

La vente de pain suscite un vif intérêt ; 65 % des répondants déclarent pouvoir en acheter au moins une fois par semaine si ce produit était proposé. Cette proportion est de 33 % pour les produits laitiers et 40 % pour les fruits et légumes. La viande et les produits d'épicerie semblent également être attractifs ; 35 % déclarent pouvoir en acheter au moins une fois par mois.

Ces tendances sont plus prononcées chez les retraités, les inactifs et les personnes travaillant sur la commune.

En conclusion, les activités d'épicerie et de restauration risquent de rencontrer un problème de manque de clientèle de par l'absence de trafic de passage et de l'étalement géographique de la commune. Le commerce en devenir pourrait donc rencontrer des problèmes de rentabilité. Cela est d'autant plus risqué que l'aménagement du local représente un coût très important dans le budget de la commune. Cependant, les habitants ont montré, grâce aux retours des questionnaires, un intérêt non négligeable pour certains types de produits frais, particulièrement ceux issus de la production locale. " (Source : Chambre de Commerce et d'Industrie)

Si ce résultat a le mérite d'être clair, il ne ferme pas pour autant la porte à d'autres initiatives comme un partenariat extérieur ou encore la venue ponctuelle d'un micro-marché. Ces solutions permettraient de répondre pour partie aux besoins exprimés par les habitants. Le sujet est donc toujours d'actualité : affaire à suivre.

La section de commune de Montquaix

Un arrêté de la Préfecture de l'Isère n° 2015027-0020 nous a été adressé en ce début d'année. En substance il indique dans son article 1^{er} que "Les conditions de constitution de la commission syndicale de Montquaix n'étant pas réunies, il est mis fin au mandat de la commission syndicale". Tout cela mérite toutefois une explication.

Les conditions de constitution sont notamment d'ordre financier. Pour constituer une commission, il faut avoir un revenu cadastral supérieur à un certain montant. Ce n'était le cas pour la section de commune de Montquaix.

Toutefois, si effectivement la commission syndicale de la section de commune de Montquaix ne peut être renouvelée, la section quant à elle existe toujours. En clair cela signifie que seule la gestion de la section revient à la commune. La commune ne peut utiliser ces fonds, bien qu'ils apparaissent dans le budget de la commune, ce qui peut créer une confusion. Les montants concernés figureront sur une ligne budgétaire et comptable bien identifiée. Donc, pour envisager l'utilisation de ces fonds, une réunion rassemblera chaque année les ayants-droit à la mairie. Jusqu'à présent cette somme permettait le financement de repas, de colis pour les anciens, de spectacles, etc. Pour les investissements exceptionnels il sera procédé de la même façon. Tout sera fait en concertation avec les personnes concernées.

Néanmoins, les contours de cette nouvelle disposition administrative demeurent encore flous. Il reste aux services de la Préfecture d'en préciser et d'en déterminer les limites. Et, chaque fois qu'une question demeure sans réponse nous interrogeons les agents chargés de ce dossier à la Préfecture.



Les travaux des services techniques

Un espace protégé pour O'Bavard'@ge

Lors des rencontres du vendredi soir que nous réserve O'Bavard'@ge les organisatrices et les élus ont remarqué que les enfants étaient souvent livrés à eux-mêmes, sans surveillance des parents. Il a donc semblé opportun de proposer un endroit plus sécurisé où les enfants pourraient "refaire leur monde" en toute quiétude.

Désormais le jardin de la cure, en contre-bas, sera ouvert pendant ces soirées. Pour le moment cet espace est exempt d'aménagements mais il fera l'objet d'interventions des services techniques à partir de ce mois de juin (élagage et coupe de certains arbres, stabilisation du sol, pose d'une barrière solide, etc.). Tout ne se fera pas en une seule fois et l'on devrait trouver un espace totalement aménagé pour la saison prochaine. Nous rappelons encore et toujours que les enfants sont placés sous la stricte responsabilité des parents, même si nous mettons tout en oeuvre pour leur assurer une meilleure sécurité.

Sur le reste de la commune

On notera principalement le travail des services techniques sur le terrain de sport où ils ont nettoyé et nivelé le parking, pour étendre ensuite du bitume concassé. Pour le reste du temps ils ont été occupés par des travaux de "routine" comme l'entretien des espaces verts, le nettoyage des rigoles et des réparations diverses.

Les travaux des entreprises extérieures

Le réservoir des Touches prend forme

Ce nouveau réservoir est construit au lieu-dit "Les Touches", sur la piste forestière de Bois-Ronzier. Cet équipement réalisé par l'entreprise Midali pour le compte du SIERG va permettre de remplacer deux autres réservoirs à savoir celui de la Jars et celui de Maupertuis.

Il complète ainsi le maillage entre les hameaux de notre commune. D'une contenance de 400 m³ il est alimenté par l'eau provenant "gravitairement" de la Frette.

Les travaux vont durer jusqu'à l'automne. Sur la photo ci-contre on voit le coffrage nécessaire au coulage du premier quart de ce réservoir, cette opération a été réalisée mi-juin.



Les travaux au cimetière ont commencé

Comme nous vous l'indiquions dans le Bulletin municipal n° 3 la commune engage des travaux de nettoyage des concessions abandonnées dans le cimetière de notre village.

Ainsi un travail de recherche et d'enquête, débuté par André Martin, a été poursuivi pour identifier les sépultures laissées à l'abandon et prendre contact avec les descendants ou proches pour recueillir leurs souhaits et lancer la procédure d'abandon. Cette démarche préliminaire étant indispensable pour mettre en oeuvre les futurs travaux menés avec la participation des PFI.

Cette opération qui se déroule sur trois ans, permettra ainsi de libérer de l'espace et évitera d'agrandir, voire délocaliser, le cimetière. C'est l'entreprise locale BPS qui a été chargée d'exé-

cuter les travaux de terrassement toujours avec les conseils techniques des PFI.

A ce jour, treize emplacements sont déjà traités qui s'ajoutent aux neuf concessions restant libres. Huit concessions restent à traiter, le coût de ces nouveaux travaux seront inscrits au budget 2016 et un échelonnement sur 3 ans est prévu pour les 7 dernières concessions. Cela représente pour la commune un investissement total d'environ 12 000 euros réparti sur 3 exercices budgétaires.

A terme, ce sont 37 emplacements qui seront libérés. Toutefois, il n'est pas envisagé de proposer l'acquisition de concessions à titre conservatoire.

Il est d'ores et déjà décidé de créer au sein du cimetière un « Jardin du souvenir » pour répondre aux attentes des familles.

Les travaux divers

Des arrêts de neige vont être installés sur le toit de l'église côté cure, la cheminée est, quant à elle, démontée pour des raisons de sécurité. Les chenaux de la mairie seront en partie remplacés. Comme tous les étés il sera procédé à l'entretien des toits de la cantine et de la crèche. Un aménagement est prévu pendant l'été pour améliorer le cheminement entre le haut de l'escalier de l'école et la crèche avec la pose d'une grille au sol permettant l'évacuation de l'eau

Partir tranquilles

Pendant nos vacances il arrive que l'on confie à un voisin la surveillance de notre maison, surveillance accompagnée parfois de soin aux animaux restant à la maison ou d'arrosage des plantes. Mais il est peut-être utile aussi de faire appel à la Gendarmerie nationale. En effet, pour que vous partiez l'esprit libre, nous vous informons (ou nous vous rappelons) que la gendarmerie nationale organise comme chaque année l'opération "tranquillité vacances".

Ainsi, "pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile" (source : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/Zooms/Operation-tranquillite-vacances>).

Vous pourrez aussi recueillir sur le site de la Gendarmerie nationale des conseils pratiques pour ne pas tenter les voleurs lorsque vous quittez votre domicile pour quelques jours ou sur votre lieu de villégiature. Vous pourrez télécharger sur ce site le formulaire "OTVDemande individuelle.pdf" que vous déposerez ensuite à la gendarmerie de votre domicile. Pour Quaix ce sera la gendarmerie de Saint-Egrève, 12 rue des Peupliers.

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



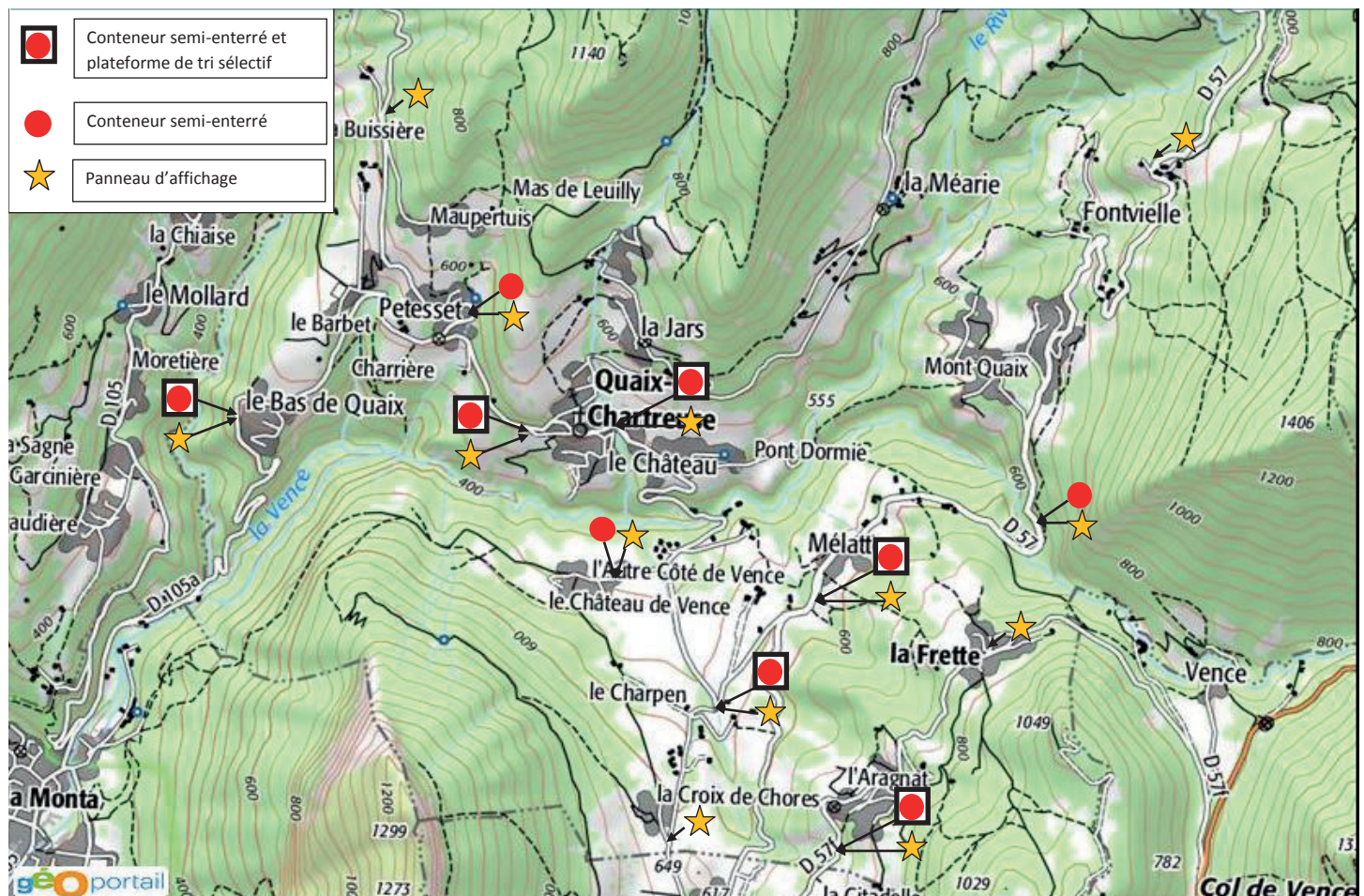
Opération tranquillité vacances

Si vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.



Les panneaux d'affichage aux endroits stratégiques et sécurisés



Le conseil municipal a souhaité faire évoluer l'implantation des points d'affichage pour que ceux-ci correspondent aux points de collecte des déchets actuels : ordures ménagères et tris sélectifs (voir le plan).

Il a été ajouté ou gardé par rapport aux points de collecte 4 autres points d'affichage (la Buisserie, la Croix de Chores, la cime de Mont Quaix et la Frette) situés aux portes de la commune pour les habitants qui ne passeraient pas par les points de collecte pour sortir de la commune.

Cette implantation permet aussi de mieux sécuriser le stationnement pendant la lecture des panneaux.

Sa mise en oeuvre est prévue pour Juillet/Aout 2015.

Nous n'avons pas aimé

Dans la nuit précédant la foire de Quaix le 18 mai dernier une ou des personnes indélicates ont dispersé tout au long de la route départementale des documents publicitaires et des publications.

Ce n'est pas la première fois que cela arrive et ces actes de malveillance sont aussi inutiles que stupides.

S'ils révèlent une volonté de nuire on peut bien se demander pourquoi. Donc merci aux indélicats d'exprimer leur ressenti ou leur mal-être autrement qu'en souillant la nature.

Nous avons aimé

La réaction de certains habitants(es) de Quaix qui, découvrant la route départementale jonchée de journaux et autres publicités, se sont dépêchés (es) de les ramasser.

En tout 10 sacs poubelles de 100 litres ont été ainsi récupérés et déposés à la déchèterie. Nous les remercions toutes et tous infiniment, adultes et ados pour cette action spontanée dont tout le monde se serait bien passé.

Informations pratiques

NOUS JOINDRE



Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

Fax : 04 76 56 82 20

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillot - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 38 02 90 77

E-mail : periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr

Les services techniques (pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : st@quaix-en-chartreuse

Pensez-y, beaucoup d'informations pratiques sont disponibles en ligne sur notre site : www.quaix-en-chartreuse.fr

NOUS RENCONTRER

Les permanences des élus

- > Pierre Faure, maire
- > Jean-Luc Poulet, chargé des affaires scolaires
- > Marie-Christine Viance-Dumolard, chargée de la communication et de la vie publique
- > Yves Thévenin, chargé des services techniques

vous reçoivent sur rendez-vous.

Les permanences du secrétariat

lundi de 13 h 30 à 17 h 00
mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
vendredi de 14 h 00 à 18 h 30

RENCONTRER LE DEPUTE DE LA 5ème CIRCONSCRIPTION

Permanences de François Brottes, député de la 5ème circonscription, président de la commission des affaires économiques

77, place de la Mairie - 38660 - La Terrasse

Téléphone : 04 76 92 18 96

Fax : 04 76 93 18 98

E-mail : francois.brottes@wanadoo.fr

A NOTER

L'accueil de la mairie se met aux horaires d'été à partir du 13 juillet.

L'ouverture au public reste inchangée les mercredi et vendredi. Seule la plage horaire du lundi après midi est supprimée.

Retour aux horaires habituels le 24 août.